

DECISION N°2025-147/CP

OBJET :

CONTRAT D'ENTRETIEN MASSICOT ELECTRIQUE

1. Commande publique

2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la société PIL SERVICE,

DECIDE

Article 1 : Un contrat d'entretien du massicot électrique sera signé par mes soins avec la société PIL SERVICE – SIRET N° 39240690600033 – 15 bis Place Jean Jaurès – 59185 PROVIN.

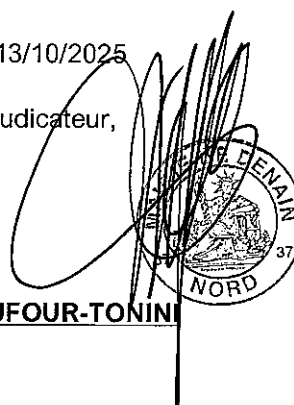
Article 2 : Le montant annuel du contrat d'entretien est fixé à 810.85€ HT soit 973.02€ TTC.

Article 3 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et prenant effet au 01/01/2026.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 13/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

Certifié exécutoire